

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDE CAR CROSS



MOTO-CLUB: amicale motocycliste creusoise

E-MAIL: j-claudeparrot@orange.fr

TÉLÉPHONE: 0688693307

ORGANISATEUR TECHNIQUE: AMC

N° D'ÉPREUVE FFM: 206

DATE: 22/23 août 2026

LIEU: ahun

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	brachet patrice	Licence : 049588
Délégué FFM (Président de jury)	goux christian	Licence : 011943
Membre du Jury	farge jean marc	Licence : 009980
Membre du Jury	monneron alban	Licence : 115576
Commissaire technique responsable	ffm Régis GUE (CDF)	Licence : 478431
Responsable du chronométrage	ffm	Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

	SIDECAR CROSS ELITE
AGE DES PILOTES	16 ans minimum*
AGE DES PASSAGERS	15 ans minimum*
LICENCES	NCO / Inter / LUE
CYLINDRÉES	2T : Au-dessus de 350cc à 750cc 4T : Au-dessus de 350cc à 1000cc
PLAQUES ET NUMÉROS	1

*La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DR TRUFFINET		
Nombre de secouristes	16	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	GUERET	Temps de trajet (en min)	15MN

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site **CIRCUIT DE LASCHAMP**
Adresse **AHUN**

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1650m**
Largeur minimum de la piste **8m**
Largeur de la grille **40m**
Longueur de la ligne droite de départ **117m**
Nombre d'OCP* **17**
*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ SIDECAR :
Pendant les essais : **30.**
En manche : **30.**

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: 19/05/2026

A.M.C - AHUN
0297
Parrot J-Claude

VISA DE LA LIGUE
DATE: 20/05/2026

Secretariat LIMOGES


VISA DE LA FFM
DATE: 26/05/2026
NUMÉRO: 26/0532

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org


MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAR / QUAD



MOTO-CLUB: A M CREUSOISE
E-MAIL: j-claudeparrot@orange.fr
TÉLÉPHONE: 06 88 69 33 07
ORGANISATEUR TECHNIQUE: A M CREUSOISE

N° D'ÉPREUVE FFM: 206
DATE: 22/23 août 2026
LIEU: AHUN

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **BRACHET PATRICE/MONNERON ALBAN Adj** Licence : **049588 / 115576**
Président du Jury ou Arbitre* ----- **GOUX CHRISTIAN / FARGE JM** Licence : **011943/009980**
Membre du Jury ----- **BOUGAIN GILLES** Licence : **004673**
Membre du Jury ----- **SABOTIER MARYLENE** Licence : **021649**
Commissaire technique responsable - **DA ROCHA GUY Régis GUE (CDF)** Licence : **249866 478431**
Responsable du chronométrage ----- **FFM** Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
96/99	15 ans		125cm3 et plus	
90/95	15 ans		125cm3 et plus	
84/89	15 ans		125cm3 et plus	
80/83	15 ans		125cm3 et plus	
76/79	15 ans		125cm3 et plus	
71/75	15 ans		125cm3 et plus	
65/70	15 ans		125cm3 et plus	
trophée showtime	15 ans		125cm3 et plus	
side car	16 ans		jusqu'à 1000cm3	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DR TRUFFINET		
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	GUERET	Temps de trajet (en min)	15 MN

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT DE LASCHAMP**
Adresse **AHUN**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1650m**
Largeur minimum de la piste **8m**
Largeur de la grille **40m**
Longueur de la ligne droite de départ **117m**
Nombre d'OCP* **17**
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45.**
En manche : **45.**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

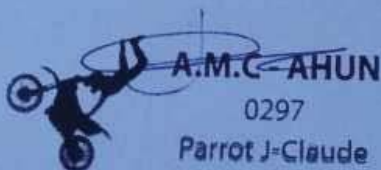
Pendant les essais : **30.**
En manche : **30.**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 02/04/2026



VISA DE LA LIGUE

DATE: 06/05/2026



VISA DE LA FFM

DATE: **26/05/2026**
NUMÉRO: **26/0532**



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve



MOTO-CLUB: A M CREUSOISE

DATE: 22 AOUT 2026

LIEU: AHUN - SAMEDI

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
	Contrôles administratifs Contrôles techniques Contrôles administratifs Contrôles techniques		
8h00	Essais Libres + Chronos	PRE 96/99	10MN+5MN
8H20	Essais Libres + Chronos	PRE 90/95	10MN+5MN
8H40	Essais Libres + Chronos	OPEN 84/89 GROUPE A	10MN+5MN
9H00	Essais Libres + Chronos	OPEN 84/89 GROUPE B	10MN+5MN
9H20	Essais Libres + Chronos	OPEN 80/83 GROUPE A	10MN+5MN
9H40	Essais Libres + Chronos	OPEN 80/83 GROUPE B	10MN+5MN
10H00	Essais Libres + Chronos	PRE 65/79	10MN+5MN
10H20	Essais Libres + Chronos	CHALLENGE SHOWTIME	10MN+5MN
10H40	Manche 1	PRE 96/99	15MN+1TOUR
11H05	Manche 1	PRE 90/95	15MN+1 TOUR
11H30	Manche 1	OPEN 84/89 GROUPE A	15MN+1 TOUR
11H55	Manche 1	OPEN 84/89 GROUPE B	15MN+1 TOUR
12H25	Repas		
13H30	Manche 1	OPEN 80/83 GROUPE A	15MN+1 TOUR
13H55	Manche 1	OPEN 80/83 GROUPE B	15MN+1 TOUR
14H20	Manche 1	PRE 65/79	15MN+1 TOUR
14H45	Manche 1	CHALLENGE SHOWTIME	15MN+1 TOUR
15H15	Essais Libres	SIDE CAR	20MN
15H40	Entracte		
16H00	Manche 2	PRE 96/99	15MN+1 TOUR
16H25	Manche 2	PRE 90/95	15MN+1 TOUR
16H55	Essais Libres	SIDE CAR	20MN
17H20	Manche 2	OPEN 84/89 GROUPE A	15MN+1 TOUR
17H45	Manche 2	OPEN 84/89 GROUPE B	15MN+1 TOUR

RÈGLEMENT PARTICULIER HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: A M CREUSOISE

DATE: 22 AOÛT 2026

LIEU: AHUN

<i>HEURE</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE(S)</i>	<i>DURÉE</i>
18H10	Manche 2	OPEN 80/83 GROUPE A	15MN+1 TOUR
18H35	Manche 2	OPEN 80/83 GROUPE B	15MN+1 TOUR

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: AM CREUSOISE

DATE: 22-23 AOUT 26

LIEU: AHUN - 1 GROUPE



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
	Contrôles administratifs		
	Contrôles techniques		
8H00	Essais Libres	96/99	5MN
8H10	Essais Libres	90/95	5MN
8H20	Essais Libres	OPEN 84/89 GROUPE A	5MN
8H30	Essais Libres	OPEN 84/89 GROUPE B	5MN
8H40	Essais Libres	OPEN 80/83 GROUPE A	5MN
8H50	Essais Libres	OPEN 80/83 GROUPE B	5MN
9H00	Essais Libres	65/79	5MN
9H10	Essais Libres	CHALLENGE SHOWTIME	5MN
9H20	Essais Libres + Chronos	SIDE CAR	30MN
9H55	Test de départs	SIDE CAR	5MN
10H05	Manche 2	65/79	15MN+1 TOUR
10H30	Manche 2	CHALLENGE SHOWTIME	15MN+1 TOUR
10H55	Manche 3	96/99	15MN+1 TOUR
11H20	Manche qualificative	SIDE CAR	15MN+1 TOUR
11H45	Manche 3	90/95	15MN+1 TOUR
12H15	Repas		
13H00		PRESENTATION EQUIPES	
14H00	Tour de reconnaissance	SIDE CAR	10MN
14H10	Manche 1	SIDE CAR	20MN + 2 tours
14H45	Manche 3	OPEN 84/89 GROUPE A	15MN+1 TOUR
15H10	Manche 3	OPEN 84/89 GROUPE B	15MN+1 TOUR
15H35	Entracte		
16H00	Manche 3	OPEN 80/83 GROUPE A	15MN+1 TOUR
16H25	Tour de reconnaissance	SIDE CAR	10MN
16H35	Manche 2	SIDE CAR	20MN + 2 tours
17H10	Remise des Prix	SIDE CAR	

RÈGLEMENT PARTICULIER HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: AM CREUSOISE

DATE:

LIEU:

<i>HEURE</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
17H30	Manche 3	OPEN 80/83 GROUPE B	15MN+1 TOUR
17H55	Manche 3	65/79	15MN+1 TOUR
18H20	Manche 3	CHALLENGE SHOWTIME	15MN+1 TOUR
18H45	Super Finale	Toutes catégories (hors sidecar)	15MN+1 TOUR
19H15	Remise des Prix		

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: A M CREUSOISE

DATE: 23/08/2026

LIEU: AHUN - 2 GROUPES



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
	Contrôles administratifs Contrôles techniques		
8H00	Essais Libres	96/99	5MN
8H10	Essais Libres	90/95	5MN
8H20	Essais Libres	84/89 GROUPE A	5MN
8H30	Essais Libres	84/89 GROUPE B	5MN
8H40	Essais Libres	80/83 GROUPE A	5MN
8H50	Essais Libres	80/83 GROUPE B	5MN
9H00	Essais Libres	65/79	5MN
9H10	Essais Libres	SHOWTIME	5MN
9H25	Essais Libres + Chronos	SIDE CAR GROUPE A	5MN+20MN
9H50	Test de départs	SIDE CAR GROUPE A	5MN
10H00	Essais Libres + Chronos	SIDE CAR GROUPE B	5MN+20MN
10H25	Test de départs	SIDE CAR GROUPE B	5MN
10H30	Manche 2	65/79	15MN+1 TOUR
10H50	Manche 2	SHOWTIME	15MN+1 TOUR
11H20	Manche qualificative	SIDE CAR	15MN+1 TOUR
11H40	Manche 3	96/99	15MN+1 TOUR
12H00	Repas		
13H00		Presentation equipes	
14h00	Tour de reconnaissance	SIDE CAR	5MN
14H10	Manche 1	SIDE CAR	20MN + 2 tours
14H45	Manche 3	90/95	15MN+1 TOUR
15H10	Manche 3	OPEN 84/89 GROUPE A	15MN+1 TOUR
15H30	Entracte		
16H00	Manche 3	OPEN 84/89 GROUPE B	15MN+1 TOUR
16H25	Tour de reconnaissance	SIDE CAR	5MN

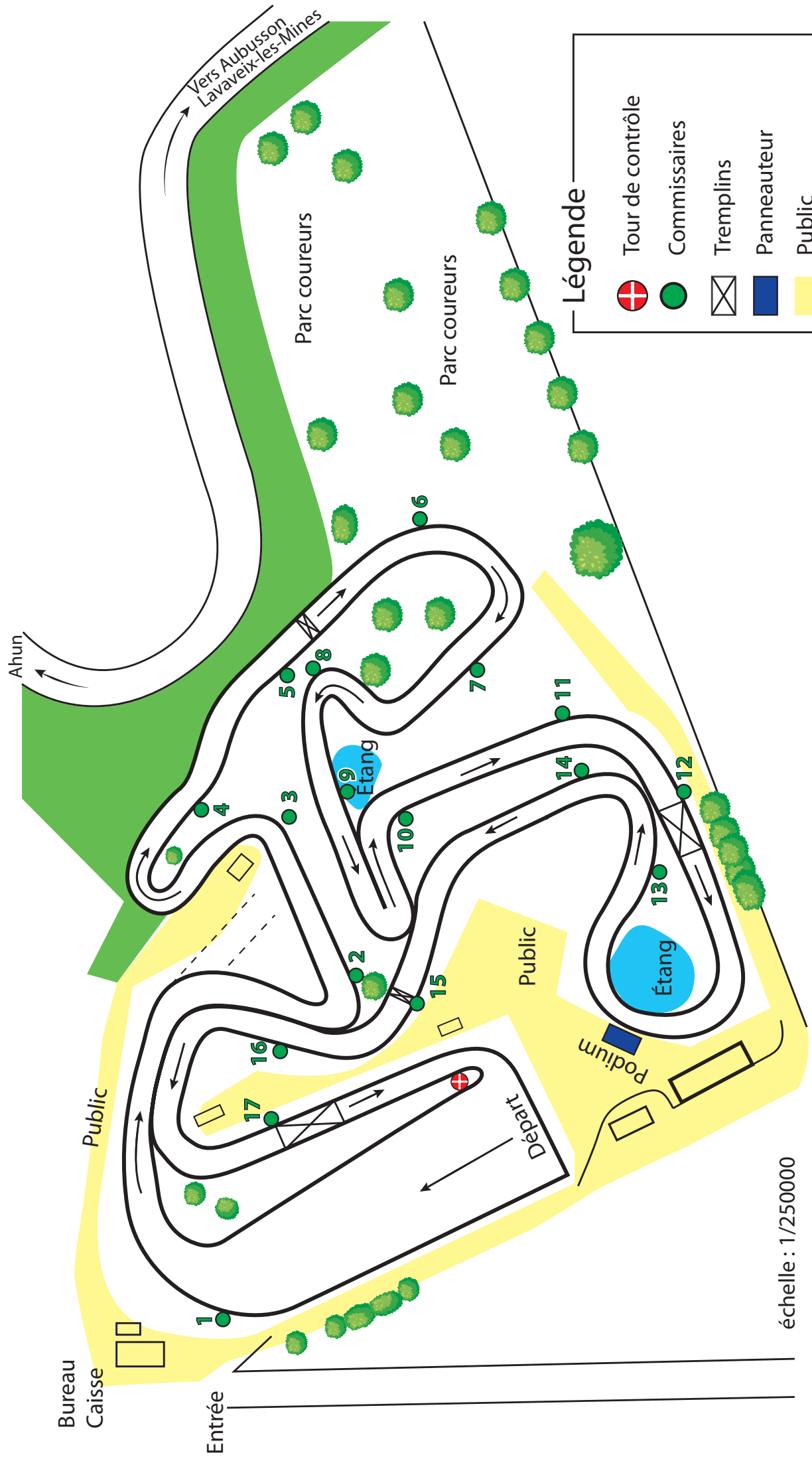
*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: A M CREUSOISE







DATE: 23/08/2026

LIEU: AHUN

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
16H35	Manche 2	SIDE CAR	20MN + 2 tours
17H10	Remise des Prix		
17H30	Manche 3	OPEN 80/83 GROUPE A	15MN+1 TOUR
17H50	Manche 3	OPEN 80/83 GROUPE B	15MN+1 TOUR
18H15	Manche 3	65/79	15MN+1 TOUR
18H40	Manche 3	CHALLENGE SHOWTIME	15MN+1 TOUR
19H00	Super Finale	NATIONS	15MN+1 TOUR
19H45	Remise des Prix		



Légende

-  Tour de contrôle
-  Commissaires
-  Tremplins
-  Panneaux
-  Public
-  Zone boisée

échelle : 1/250000



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**AMICALE MOTOCYCLISTE CREUSOISE
CIRCUIT DE LASCHAMP
23150 AHUN**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22583513004-2026-02655** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDE CAR CROSS ELITE - MOTOCROSS** se déroulant à **AHUN** du **22/08/2026** au **23/08/2026**.

Cette attestation est valable du **22/08/2026** à **08H00** au **23/08/2026** à **22H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à _____, le **29 avril 2026**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.